



Tél. 03.27.90.51.33

Fax. 03.27.91.23.26

COMMUNE DE VRED

T2025-044

ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Rue René Caby – entre le n°8 et le n°48

Le Maire de la Commune de VRED,

Vu le Code Général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2213.1 à L.2213-6,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R.36, R.37.1 et R.225,

Vu le Code Pénal, notamment son R.610-5,

Vu le décret n° 60-226 du 29 Février 1960 relatif au dispositif de contrôle de la durée de stationnement et les textes pris pour son application,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le stationnement dans la rue René Caby afin de permettre à la société NORD MODULAIRE de décharger et installer un bâtiment modulaire destiné aux services techniques,

A R R E T E

Article 1 : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier rue René Caby, au niveau des emplacements situés face aux numéros 8 à 48.

Article 2 : Le responsable du chantier ordonnera la remise des lieux en l'état initial à la clôture du chantier et, devra veiller à maintenir la chaussée et les trottoirs en état de propreté ainsi que l'accès aux immeubles en tout temps.

Article 3 : Il veillera également à la pose de la signalisation, l'entretien et l'éclairage du chantier chaque jour à charge pour lui aussi de veiller à la bonne mise en place à l'ensemble de la signalisation.

Article 4 : Les présentes dispositions entreront en vigueur le **Vendredi 11 Juillet de 8h00 à 12h00.**

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de Police de SOMAIN,
 - Monsieur le Responsable du service technique de la Commune de VRED,
 - Monsieur le Directeur de la société NORD MODULAIRE,
- sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.
- Monsieur le Commandant du Groupement 5 du SDIS de DOUAI, pour information

Fait à VRED, le 9 juillet 2025

**POUR LE MAIRE,
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ**



Marie-Françoise FALEMPE